

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS1268

présenté par
M. Renson, M. Houlié et M. Person

ARTICLE 5

À l'alinéa 16, substituer à l'année :

« 2021 »,

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'urgence de la situation et l'hétérogénéité des actions de formation professionnelle proposées aux publics, notamment les plus fragiles, imposent d'agir rapidement.